



Le 19/12/2025

Règlement

## Règlement du concours René Depestre

### 1. Article 1 – OBJET DU CONCOURS

---

Le Service commun de documentation et le laboratoire EHIC, situés au 39 rue Camille Guérin, 87031 Limoges Cedex, organisent du **5 janvier 2026 au 30 avril 2026** un concours créatif à partir d'un vers de René Depestre « **Animal marin de la poésie...** ». Ce concours s'articule autour du **colloque « René Depestre : Mer-veilleuses réalités »** organisé par le laboratoire EHIC **les 3, 4 et 5 juin 2026** pour le centenaire de l'auteur haïtien René Depestre à la **Faculté de Lettres et Sciences Humaines et la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges**.

Ce jeu concours est entièrement gratuit et sans obligation d'achat. Aucune demande de remboursement de frais quelconque ne pourra être demandée à l'organisateur.

Le présent règlement a pour objet de définir les objectifs du concours, les modalités de participation et d'attribution des dotations.

### 2. Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

L'inscription est gratuite et ouverte à toute personne, quel que soit l'âge, sans condition d'inscription à l'Université de Limoges.

Chaque participant·e peut s'il ou elle le souhaite proposer jusqu'à trois contributions, qui seront examinées séparément par le jury. Les contributions collectives sont acceptées sous condition de définir un·e représentant·e qui sera le ou la bénéficiaire du lot le cas échéant.

Deux sélections de lauréat·es seront réalisées en fonction de l'âge de participation : un prix adulte et un prix jeune pour les participant·es de moins de 16 ans.

Pour les contributions collectives organisées en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Limoges dans le cadre scolaire, se reporter à l'article 6.

### 3. Article 3 – MODALITES PRATIQUES

---

Les contributions doivent être des réalisations originales des participant·e·s et peuvent avoir les formes suivantes :

- Texte de 4 pages maximum (essai, nouvelle, poème, etc.).
- Arts plastiques (peinture, photographie, dessin, création graphique, numérique, etc.)
- Mixte de 4 pages maximum (planche de bande dessinée, collage, etc.)
- Vidéo (danse, chant, court-métrage, etc.)

#### Envoi en format numérique

Les contributions doivent être envoyées avant le 30 avril 2026 minuit **aux deux adresses suivantes** : [heloise.didou-ayari@unilim.fr](mailto:heloise.didou-ayari@unilim.fr) et [cecile.bertin@unilim.fr](mailto:cecile.bertin@unilim.fr) accompagnées des **informations suivantes** :

- Nom(s) et prénom(s) du, de la, des participant·e·s

- Précisions de l'âge en cas de participation au concours jeune
- Numéro de téléphone et adresse mail du, de la ou des participant·e·s (ou du/de la représentant·e légal·e)

En cas d'œuvre en relief, une photo ou une vidéo peuvent être envoyées puis l'œuvre déposée auprès de Mme Didou Ayari à la BU de Lettres et Sciences Humaines de Limoges.

Le non respect de ces consignes invalidera l'inscription au concours.

Chaque participant·e qui soumet sa contribution dans le cadre du présent concours garantit qu'il ou elle en est l'auteur·rice exclusif·ve et qu'il ou elle ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers.

Tout·e participant·e au concours accepte que son œuvre soit :

- L'objet d'une diffusion en public dans les locaux de la BU Lettres et Sciences Humaines ou à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, situées rue Camille Guérin, 87031 Limoges Cedex
- L'objet de publications en lien avec le colloque « René Depestre : Mer-veilleuses réalités » ou du concours sous réserve que le format le permette.

Sans demande contraire du ou de la participant·e, son nom sera clairement indiqué comme auteur·rice de son œuvre.

#### **4. Article 4 – JURY DU CONCOURS**

---

Le jury qui sélectionnera les œuvres gagnantes sera constitué de plusieurs membres non participant·e·s. La sélection des œuvres gagnantes sera effectuée **avant le 17 mai 2026**.

#### **5. Article 5 – RESULTATS DU CONCOURS ET LOTS**

---

**Les résultats du concours seront annoncés le lundi 18 mai 2026** par mail aux lauréat·e·s.

Dans la mesure du possible, l'ensemble des contributions seront présentées lors du **mois de juin 2026 à la BU des Lettres et Sciences Humaines et au colloque « René Depestre : Mer-veilleuses réalisités » organisé par le laboratoire EHIC à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines, au 39 rue Camille Guérin, 87031 Limoges Cedex**.

Les lots seront à récupérer auprès de Mme Didou Ayari ([heloise.didou-ayari@unilim.fr](mailto:heloise.didou-ayari@unilim.fr)) jusqu'au 30 juin 2026.

Lots à gagner pour le prix adulte :

**1<sup>er</sup> lot : Bon d'achat d'une valeur de 50€ auprès du traiteur Saveurs de Tesfa qui propose des spécialités antillaises réalisées avec des produits du Limousin.**

**2<sup>ème</sup> lot : Jeu Finspan**, avec ses magnifiques illustrations de la faune marine.

**3<sup>ème</sup> lot : Jeu Unlock Short Adventure**, qui vous entraîne dans un monde marin et onirique

Lots à gagner pour le prix jeune :

**1<sup>er</sup> lot : Jeu Captain Flip**, jeu triplement primé où l'on complète son équipage de pirates

**2<sup>ème</sup> lot : Jeu Deep Sea Adventure**, qui vous entraîne dans une chasse au trésor marine

**3<sup>ème</sup> lot : Jeu Sea Salt and Paper**, avec son design de papiers pliés

## **6. Article 6 – Concours spécifique dans le cadre scolaire**

---

En collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Limoges, un concours spécifique s'adresse aux scolaires qui peuvent proposer des contributions collectives des élèves.

**Les dates et modalités pratiques restent les mêmes que pour les autres participant·es, seuls la sélection et les lots font l'objet d'un traitement à part : les lots seront attribués à une classe et à un établissement.**

Lots à gagner pour le prix scolaire :

1<sup>er</sup> lot : **Jeu Captain Flip**, jeu triplement primé où l'on complète son équipage de pirates

2<sup>ème</sup> lot : **Jeu Kraken attack**, jeu collaboratif où il faut défendre son navire contre un kraken

3<sup>ème</sup> lot : **Puzzle Odyssée**, puzzle narratif et évolutif selon les choix de l'enfant

## **7. Article 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

---

Les participant·e·s sont informé·e·s que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participant·e·s disposent d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès du Service commun de documentation de l'Université de Limoges.

**La participation au Concours René Depestre, organisé par le laboratoire EHIC et le Service commun de documentation de l'Université de Limoges, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.**